

**Des organisations de la société civile canadienne demandent au gouvernement de mieux réguler les accords de libre commerce et de promouvoir un commerce international juste et compatible avec les engagements climatiques du Canada.**

L'ALENA est un vestige de l'époque fossile. Lors de sa rédaction initiale, il a été formulé pour favoriser l'intérêt des entreprises alors que celui de la population a été ignoré. Cet accord néglige l'impact que le libre-échange a sur notre environnement, sur notre économie et sur nos communautés en général.

Il néglige les peuples autochtones et l'impact de cet accord sur les droits des travailleurs et des travailleuses.

Le gouvernement du Canada souhaite être un champion sur la scène internationale en matière de lutte aux changements climatiques. Il souhaite présenter des accords de libre-échange progressistes. Pour passer de la parole aux actes, ses politiques en matière de libre-échange doivent s'aligner sur les (ou : s'harmoniser aux) engagements climatiques nationaux et internationaux.

Le gouvernement doit utiliser les actuelles négociations de l'ALENA pour transformer son modèle de libre-échange afin de prioriser une économie plus juste, plus verte et plus près des communautés.

L'ALENA a provoqué des méfaits considérables depuis sa création en 1994. Cet accord a contribué à accroître les inégalités sociales et économiques, il a permis que les droits des entreprises aient préséance sur les droits des communautés de protéger leur environnement. L'ALENA a contribué à la dégradation de notre environnement, de notre biodiversité, du secteur de l'agriculture et des milieux ruraux.

Des accords internationaux comme l'Accord de Paris ont été créés en réponse aux effets néfastes de l'actuel modèle économique mondial. L'Accord de Paris a été signé et ratifié par le Canada. Alors que nous sommes appelés à décarboniser notre économie, nous devons veiller à ce que les accords de libre-échange soient harmonisés aux engagements climatiques internationaux. À l'échelle nationale, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques constitue une politique nationale de développement économique qui permet la mise en vigueur de politiques climatiques ambitieuses.

Par l'entremise de cette lettre, des organisations canadiennes s'unissent et s'entendent sur une série de valeurs et principes afin d'établir un modèle de libre-échange plus équitable et juste ainsi que sur un processus de négociations ouvert, accessible et transparent.

1. Les négociations doivent être accessibles, transparentes, démocratiques et inclusives,
2. Chaque partie qui souhaite signer un accord de libre-échange avec le Canada doit adopter, ratifier et mettre en vigueur des accords internationaux précis, notamment, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les peuples autochtones du Canada doivent être au coeur de toute future négociation en lien avec les accords de libre-échange que le gouvernement souhaite signer.
3. Les accords de libre-échange doivent protéger le droit démocratique des gouvernements de légiférer en faveur de l'environnement et de la protection du public. En ce sens, le mécanisme de règlement de différends devrait être aboli. Tout litige en lien avec un investissement se règle entre gouvernements ou par l'entremise d'un tribunal national.

4. Tout nouvel accord doit inclure des mesures de protection environnementale rigoureuses. Ces mesures doivent s'aligner sur les engagements du Canada en matière de changement climatique, comme ceux retrouvés dans l'Accord de Paris. Tout nouvel accord doit tenir compte des lois et plans canadiens de protection environnementale comme le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

5. Le Canada et toute partie qui souhaite signer un nouvel accord de libre-échange avec lui doivent indiquer comment ils entendent arrêter le financement des pétrolières et gazières. Chaque partie doit indiquer comment il entend respecter cet engagement.

6. Un nouvel accord devra retirer la disposition sur la proportionnalité sur le secteur énergétique. Cette disposition interdit au Canada de changer les proportions d'énergie fossile actuellement exportées (voir les Articles 605 et 315).

7. Un nouvel accord de libre-échange doit protéger les droits des travailleurs et travailleuses, notamment les migrants temporaires. Toute partie qui souhaite signer un accord de libre-échange avec le Canada doit respecter les accords internationaux de protection des droits des travailleurs.

8. Tout nouvel accord de libre-échange doit inclure des mécanismes de responsabilisation et de transparence afin de renforcer les capacités des communautés qui souhaitent s'exprimer et amender toute mesure qui affecte leur environnement, les droits des travailleurs et travailleuses et les communautés.

9. Les accords de libre-échange doivent protéger les services publics. Tout nouvel accord doit exclure les services d'éducation, de santé, de culture et de télécommunication, d'énergie et de protection de l'eau.

10. L'accord qui remplacera l'ALENA devra également inclure une politique d'achats écologiques. À l'heure actuelle, l'ALENA limite la capacité des états de faire des contrats d'achats de biens et de services favorisant l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. Tout nouvel accord doit encourager les gouvernements à se procurer des biens et des services qui tiennent compte des impacts environnementaux.

11. Tout nouvel accord de libre échange doit protéger la souveraineté alimentaire et le mécanisme de la gestion de l'offre du Canada.

12. Les accords de libre-échange doivent comprendre des analyses de l'impact selon le genre.

Nous prônons un nouveau modèle de libre-échange. Nous prônons un modèle basé sur des principes d'équité, sur la protection des droits, notamment ceux des peuples autochtones, sur la protection des droits des femmes, des travailleurs et des travailleuses, notamment les migrants temporaires et les agriculteurs. Tout nouvel accord de libre-échange doit renforcer la capacité des communautés de protéger leur environnement.

Pour que le Canada devienne un leader en matière de politique climatique à l'échelle mondiale, ses objectifs en matière de libre échange doivent s'aligner sur ses engagements climatiques nationaux et internationaux.

Canadian Association of Physicians for the Environment (CAPE)  
Canadian Engaged Buddhism Association

Canadian Environmental Law Association  
Canadian Federation of Students - La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants  
Canadian Labour Congress  
Canadian Union of Public Employees (CUPE)  
Coalition Climat Montréal  
Citizens' Alliance of P.E.I.  
Citizens' Climate Lobby Canada  
Climate Action Network Canada – Réseau action climat Canada (CAN-Rac Canada)  
Common Frontiers  
Council of Canadians  
Council of Canadians, Fredericton Chapter  
CUPE Prince Edward Island Division  
CWA Canada, The Media Union  
Earth Action PEI  
Environmental Coalition of Prince Edward Island  
For Our Grandchildren  
Green 13  
Green Neighbours 21  
IAVGO Community Legal Clinic  
Jardins sans frontières  
Just Earth  
MacKillop Centre for Social Justice  
Maritime-Guatemala Breaking the Silence Network PEI Chapter  
National Farmers Union  
National Union of Public and General Employees (NUPGE)  
Oxfam Canada  
Passive Buildings Canada  
Pax Christi Toronto  
PEI Coalition for a Poverty Eradication Strategy  
PEI Food Security Network  
PEI Health Coalition  
People's Climate Movement (in the G.T.A.)  
Public Service Alliance of Canada  
Rapid Decarbonization Group  
Registered Nurses' Association of Ontario  
Save Our Seas and Shores - PEI Chapter  
Sierra Club Canada Foundation  
The Climate Reality Project Canada  
Trade Justice Network  
Trade Justice PEI  
USC Canada  
Unifor  
United Steelworkers  
Vegans & Vegetarians of Alberta  
World Federalist Movement - Canada